



HAL
open science

Agriculture de service, services environnementaux et politiques publiques

Olivier Aznar, Marc Guérin, Philippe Perrier-Cornet

► **To cite this version:**

Olivier Aznar, Marc Guérin, Philippe Perrier-Cornet. Agriculture de service, services environnementaux et politiques publiques. 2005. halshs-00005469

HAL Id: halshs-00005469

<https://shs.hal.science/halshs-00005469v1>

Preprint submitted on 9 Nov 2005

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Agriculture de service, services environnementaux et politiques publiques :
Éléments d'analyse économique**

Aznar Olivier (UMR Métafort – Cemagref-Engref-Enitac-Inra Clermont-Ferrand, France)
Guérin Marc (Cemagref – Département Gestion des territoires, France)
Perrier-Cornet Philippe (UMR Cesaer INRA-ENESAD Dijon - UMR MOÏSA Montpellier, France)

Résumé :

La production de services semble en phase avec les dynamiques rurales (croissance des attentes de protection de l'environnement et des usages récréatifs et résidentiels, tourisme rural...). L'objectif de cette communication consiste à relire les services fournis par l'agriculture, avec un cadre de lecture économique de la production de services. Sur le plan empirique, nous mettons l'accent sur les conditions de développement de l'agriculture de service et plus particulièrement sur les services environnementaux.

Abstract :

Production of services seems in sync with rural dynamics (growth of expectations of environmental protection and increasing of leisure and residential uses, rural tourism...). The objective of the communication consists in reading again services provided by agriculture, with an economical framework of the production of services. On the empirical plan, we analyze conditions of development of agriculture of service and more precisely environmental services.

JEL : R0 ; R14 ; Q2 ; Q26

Mots-clés : Services ; espace rural ; agriculture de service ; environnement ; biens publics ; politique de développement rural ; multifonctionnalité de l'agriculture.

Nous remercions les personnes suivantes pour leurs commentaires sur ce texte : Geneviève Bretière, Jacqueline Candau, Christophe Déprés, Laurent Dobremez, Philippe Jeanneaux, Dominique Vollet.

Sommaire

I. Caractéristiques d'un service	3
1. <i>Des définitions diversifiées</i>	3
2. <i>La définition que nous retenons : l'importance de la relation de service</i>	4
II. Caractéristiques de l'agriculture de service	4
1. <i>Définition</i>	4
2. <i>Grille de lecture des services fournis par l'agriculture</i>	5
a) Lien entre les différents produits de l'exploitation	5
b) Caractéristiques du support	5
c) organisation institutionnelle	6
d) Evolution du service	6
3. <i>Ce que n'est pas un service fourni par l'agriculture</i>	7
a) Le service n'est pas une fonction spontanée	7
b) Le service n'est pas une externalité	7
c) Le service n'est pas assimilable au simple respect de la législation en vigueur	8
III. Classement des types de services rendus par l'agriculture	8
IV. Résultats empiriques sur l'organisation de l'offre de services	11
1. <i>Apports et limites des approches statistiques sur l'agriculture de service</i>	11
2. <i>Quelques résultats concernant les services environnementaux</i>	12
a) Types de services et évolution de l'offre	12
b) Organisation de l'offre de services environnementaux	12
3. <i>Lien avec les systèmes d'exploitation et les territoires</i>	13
V. Lien avec les dispositifs publics	13
1. <i>Aspects généraux</i>	13
2. <i>FEADER et agriculture de service</i>	14
Conclusion	15

Introduction

L'augmentation constante des gains de productivité dans l'élaboration des marchandises agricoles a suscité, depuis plus de trente ans, une conception élargie de l'activité agricole accompagnée par des évolutions juridiques successives inscrites notamment dans les différentes lois d'orientation. Ces transformations ont d'ailleurs des conséquences sur l'identité professionnelle des exploitations agricoles.

Ces formes d'extension progressive du domaine de l'activité agricole qui ont pour but de conserver une part de la valeur ajoutée et de freiner la diminution de l'emploi sont encouragées par les politiques publiques. Elles sont souvent désignées comme correspondant à des services. Cette formulation générique revêt en fait des réalités différentes. Une plus claire distinction des divers types de services et de leur processus permettrait de mieux comprendre et concevoir le rôle des politiques publiques dans leur développement.

Aussi, l'objet de cette communication consiste à relire les services fournis par l'agriculture, avec un cadre de lecture économique de la production de services. Nous proposons une définition opérationnelle de l'agriculture de service, en lien avec les politiques publiques visant à inciter l'agriculture à entrer dans une logique de service. Sur le plan empirique, nous mettons l'accent sur les conditions de développement de l'agriculture de service et plus particulièrement sur les services environnementaux.

I. Caractéristiques d'un service

Nous présentons cette grille générale d'analyse des services avant de l'utiliser pour caractériser l'agriculture de service.

1. Des définitions diversifiées

Il existe plusieurs manières de définir les services. A la suite des travaux pionniers de Clark, les services ont été assimilés aux activités tertiaires et définis par défaut comme englobant toutes les activités ne pouvant être classées ni dans le secteur primaire ni dans le secteur secondaire. En référence à ce cadre, des délimitations¹ des services sont produites.

D'autres définitions ont été formulées pour circonscrire le domaine des services en cherchant des critères discriminants tels que la **faible productivité** ou le caractère **immatériel de la prestation** mais chacune de ces définitions souffre de trop d'exception pour être réellement satisfaisante.

Plus qu'une opposition entre production de biens matériels et services immatériels, c'est au contraire d'une complémentarité qu'il convient de parler.

Ainsi aujourd'hui, un bien n'est plus vendu seul, il est associé à un ensemble de services, ce qui répond à une demande explicite des usagers pour des services liés au bien qu'ils achètent. Il s'avère que les services de suivi du produit (garantie, service après-vente) se multiplient et se complexifient. Par exemple, dans le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le produit vendu ne devient plus qu'un support physique pour des services très diversifiés.

La production de service présente un contenu en emploi plus important que celle de biens (Gadrey, 2003). De plus, ce sont des activités faiblement délocalisable.

¹ Par exemple celle utilisées par l'INSEE (2001) comprend les transports, l'administration le commerce, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale.

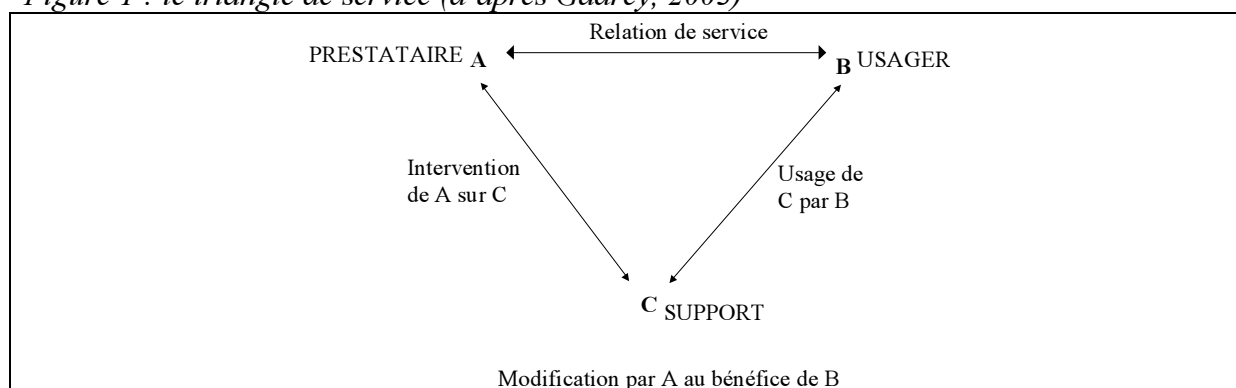
2. La définition que nous retenons : l'importance de la relation de service

Une autre acception, que nous privilégions, est directement inspirée des travaux de (Gadrey, 2003). Elle envisage le service comme un rapport social particulier entre la production et l'usage, en postulant que la relation de service ne se réduit pas à la dimension interpersonnelle.

Nous retenons la définition suivante (d'après Gadrey, 2003) : un service est une opération visant la transformation d'un support C possédé ou utilisé par un usager B, et réalisée par un prestataire A à la demande de B. Le produit final de cette opération ne peut pas être vendu indépendamment du support C. Ce support C peut être un bien, un individu ou encore une organisation, mais il reste toujours indissociable de la prestation de service. Le support C n'est pas nécessairement la propriété de A ou de B.

Cette définition est habituellement représentée par le schéma du triangle de service (cf. figure 1). En comparaison, la production d'un bien est un processus linéaire : le bien est produit par un agent économique puis vendu sur le marché. La vente est dissociable de la production.

Figure 1 : le triangle de service (d'après Gadrey, 2003)



A partir de cette définition générale, on peut identifier deux logiques de services (Gadrey, 2000) :

- les services qui s'appuient sur une intervention en vue de transformer l'état d'un support (ex : entretien de chemins ou de talus, déneigement, ainsi que coiffure, réparation automobile...);
- les services qui reposent sur la mise à disposition de capacités techniques et/ou humaines (ex : accueil à la ferme, randonnées équestres, épandage de boues, ainsi que téléphonie, internet...).
- Les services de représentation (théâtre, spectacle...).

Dans la réalité les différentes logiques sont souvent combinées, selon des proportions variables.

II. Caractéristiques de l'agriculture de service

1. Définition

En retenant la définition d'un service-prestation, la production de service par l'agriculture implique la modification ou le maintien en l'état d'un support et/ou la mise à disposition de capacités techniques et humaines.

La production de service par l'agriculture est orientée vers un usage (au sens large) plus ou moins nouveau, en réponse à des besoins identifiés, portés par des usagers finaux ou par des représentants de ces usagers. L'agriculteur consacre un temps de travail spécifique au service (intentionnalité du service). Le temps consacré au service peut être évalué comme un coût de production spécifique pour l'agriculteur.

Cependant, il est important de noter que ce service est dans tous les cas articulé avec une activité principale relevant de la production de bien agricole. Il s'agit là de la caractéristique majeure de l'agriculture de service : elle repose sur des économies de gamme plus ou moins affirmées entre la production du bien agricole et la production du service.

Nous choisissons de mettre l'accent sur le service en tant que relation spécifique, articulé avec la production d'un bien. De ce fait, nous ne retenons pas la notion de « diversification » qui nous semble plus floue pour notre objet. La pluriactivité renvoie également à une autre question, celle de l'articulation entre différents métiers.

En insistant sur la notion de service, on renverse le problème par rapport aux questions de diversification et de pluriactivité, afin de l'aborder à partir de l'articulation entre la production de richesses matérielles (biens) et de richesses immatérielles (services), entre la production de biens publics et celle de biens privés (Hervieu, 2002). La question est celle de la multifonctionnalité de l'agriculture, tout en l'abordant à partir d'une focale précise : en quoi les activités multifonctionnelles relèvent-elles d'une logique de service, au sens de l'économie des services ?

Il nous semble fructueux de rassembler sous une même bannière des activités marchandes et non-marchandes parce que les comparaisons sont intéressantes à formuler. Notre définition de l'agriculture de service contient ainsi les activités suivantes : le travail à façon (battage, ensilage...), le tourisme à la ferme, la vente directe, l'accueil à la ferme ou encore des prestations de service concernant l'environnement.

2. Grille de lecture des services fournis par l'agriculture

a) Lien entre les différents produits de l'exploitation

Le service peut constituer un *produit joint* intentionnellement à l'activité agricole (par exemple la production volontaire de paysage ouvert, liée à l'élevage), un *prolongement* de l'acte de production agricole (par exemple, les transformations fermières ou la vente directe) ou résulter d'une *prestation spécifique* réalisée par l'agriculteur à partir du matériel d'exploitation mais sans aucun lien avec l'élaboration d'un produit agricole (ex : entretien des chemins communaux).

Dans certains cas, le service devient le *produit principal* de l'exploitation agricole. Le co-produit est alors le bien agricole. C'est le cas de certaines fermes-auberges.

Parfois l'activité de production agricole disparaît au profit de l'activité de service. Par exemple, certains agriculteurs sont devenus entrepreneurs paysagers ou aubergistes. Cela peut expliquer la stagnation du nombre d'agriculteurs effectuant des prestations de service (cf. données de cadastre).

b) Caractéristiques du support

Un élément fondamental qui caractérise l'agriculture de service provient des caractéristiques du support qui va être transformé lors de la relation de service.

1. Ce support est en général faiblement délocalisable. Il s'agit principalement de terres, de patrimoine local, de réseaux plus ou moins artificialisés ou naturels (routes, chemins, haies, rivières, ruisseau...), de bâtiment, voire de matériels. Cela implique que la consommation du service a lieu sur place.
2. Le support peut dans un certain nombre de cas présenter un statut juridique privé et des caractéristiques économiques de bien collectif. On parle alors de bien mixte. Il s'agit par exemple d'une espèce végétale ou animale présente sur un espace agricole.
3. Ce support est souvent faiblement artificialisé dans le cas de l'agriculture. Il peut s'agir alors d'un support environnemental (eau, air, sol...).

La haie qui entoure une parcelle agricole est un bon exemple de support d'une relation de service : les pouvoirs publics demandent son entretien dans le cadre d'une mesure agri-environnementale. Il s'agit d'un support non délocalisable et peu artificialisé. Si elle abrite des espèces animales ou végétales protégées, elle devient un bien mixte.

c) Organisation institutionnelle

Un service est produit dans un certain cadre qui oriente la relation. La relation de service ne se réduit pas à la dimension interpersonnelle. D'une part, elle nécessite l'utilisation de capital (inputs et moyen de production) (Delaunay, 1999). D'autre part, elle engage des institutions extérieures à la relation *stricto sensu* dans un rapport social de service. Ce n'est donc pas la dimension relationnelle qui caractérise la production de service – c'est également vrai de la production industrielle ou agricole – mais bien la façon dont circule économiquement le produit du service. Ce cadre repose sur des institutions adéquates et des organisations qui permettent l'émergence, le déroulement et l'évaluation de la relation par les parties-prenantes. Différentes structures de gouvernance peuvent encadrer le déroulement d'un service. Nous reprenons la définition que donne l'économie néo-institutionnelle de la structure de gouvernance : il s'agit d'un dispositif qui pilote la transaction, qui assure l'auto-exécution de l'accord (Brousseau, 1998).

Ces structures de gouvernance, selon le type de financements mobilisé, selon le type d'agent prestataire (public ou privé) ou encore selon le type de bien-support peuvent être rattachées à différents réseaux institutionnels. Elles peuvent relever de la hiérarchie, de formes hybrides ou du marché. Elles peuvent être de nature publique ou privée.

Certains coûts de transaction peuvent ainsi être pris en charge au niveau central par la structure de gouvernance qui gère le service (définition de normes, de règles, de statut, de coût, de qualité).

d) Evolution du service

Gadrey (1994) distingue deux évolutions possibles pour les services en voie de rationalisation : l'industrialisation ou la professionnalisation. « L'industrialisation désigne un processus au cours duquel une catégorie d'organisation n'appartenant pas au monde industriel tend à se rapprocher de ce dernier, au moins sur certains plans jugés significatifs : concentration de moyens de production et de main d'œuvre, recours à des outillages et machines souvent perfectionnés pour leur époque et (...) capacité à produire en série des biens standardisés dans le cadre d'organisations mécanistes" ; elle "se réfère à des méthodes de gestion et de mesure des performances, souvent liées à la recherche prioritaire de gains de productivité et de réduction des coûts standard » (Gadrey, 1994, p. 167, 168 et 171). La « rationalisation professionnelle » correspond à une « rationalisation de type cognitif qui s'appuie sur la typification des cas, la formalisation relative des procédés (ou méthodes intellectuelles) de résolution de problèmes et le recours à un répertoire de "routines" que les

individus peuvent avoir acquis à titre personnel mais qui existent souvent en tant que compétences collectivement diffusées dans et par l'organisation » (Gadrey, 1994, p. 172). Les services fournis par l'agriculture évoluent-ils vers l'une ou l'autre de ces catégories, à l'instar d'autres catégories de services ? Nous mobilisons la distinction professionnalisation / industrialisation dans le tableau 2.

3. *Ce que n'est pas un service fourni par l'agriculture*

a) Le service n'est pas une fonction spontanée

Dans notre définition, le service n'est pas assimilable à une fonction spontanée. Cette distinction est importante, en particulier dans le domaine des services environnementaux. En effet, on parle souvent de « services environnementaux » (en anglais, 'ecosystem services') dans un sens très large pour désigner les grandes fonctions assurées gratuitement par les écosystèmes et la biosphère, tel que le maintien de la qualité de l'atmosphère, le fonctionnement du cycle hydrologique, le recyclage de l'eau par le sol, etc. On ne parle pas d'acteurs ou d'agent économique dans cette acception du service-fonction.

La distinction entre *service-prestation* telle que nous l'abordons et *service-fonction* est importante pour l'action publique parce qu'elle permet de clarifier les soubassements des dispositifs publics. Par exemple, la notion de services-fonctions fournis par l'environnement est reprise dans le Schéma des services collectifs des espaces naturels et ruraux (SSCENR), dans le cadre de la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999.

En revanche, d'autres dispositifs publics s'intéressent aux services environnementaux mis en place par les hommes pour compléter l'action des écosystèmes et de la biosphère : par exemple, un service-prestation d'épandage des boues de station d'épuration par un agriculteur vient en appui au service-fonction de recyclage de l'eau par les sols. Dans le langage courant, on parle aussi de service environnemental dans ce dernier cas, mais il est important de ne pas confondre avec le service-fonction environnemental(e).

b) Le service n'est pas une externalité

Les externalités² sont non intentionnelles (*i.e.* involontaires). Or la production de service est par définition une production intentionnelle. En effet, le service est *orienté vers un certain usage*. L'intentionnalité de la production se traduit pour le prestataire par un temps spécifique et/ou des moyens financiers, alors que ce n'est pas le cas pour une externalité

L'intentionnalité permet de distinguer un service d'une simple externalité. L'intentionnalité renvoie également à l'existence d'un cadre de l'échange (un contrat plus ou moins formel, des normes de qualité, des compétences...). Cette distinction est importante parce qu'elle permet de montrer que le service induit un *coût spécifique*. Cela signifie que le prestataire a le choix entre produire ou ne pas produire le service et qu'il en mesure l'opportunité avant de s'engager dans la production.

² L'externalité désigne une interdépendance directe hors marché entre un émetteur et un récepteur. Il s'agit par exemple d'une pollution (externalité négative) ou d'un paysage produit involontairement (externalité positive).

Exemple de distinction entre services et externalités

Un agriculteur qui se préoccupe de faire pâturer ses brebis va participer à l'entretien et à la gestion de l'espace rural. L'agriculteur entretient ses prairies en vue d'un usage productif. L'impact de son activité sur la qualité du paysage n'est pas intentionnel (il n'a pas pour objectif d'améliorer le paysage) et correspond alors à un effet externe.

En revanche, un agriculteur peut proposer, en réponse à une demande formulée par un commanditaire public (par exemple le ministère de l'Agriculture), une prestation spécifique d'entretien de l'espace (entretien de haie par exemple), notamment dans le cadre d'une mesure agri-environnementale. Ce dernier cas correspond à un véritable service environnemental, car la prestation est intentionnelle. Elle conduit à un temps de travail spécifique de l'agriculteur et une rémunération correspondante et à la rédaction dans un contrat des termes de la prestation de service.

c) Le service n'est pas assimilable au simple respect de la législation en vigueur

Usuellement, le respect de la loi ne s'apparente pas à une relation de service, au sens économique de la notion de service. En revanche, la production d'un service s'appuie toujours sur un cadre juridique adéquat.

Deux exemples

Exemple n°1. Certaines aides environnementales ont pour objet d'inciter les agriculteurs à se mettre en conformité avec la loi (ex : le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole). Dans la mesure où il s'agit d'aider à respecter la loi, le soutien ne peut être que limité à une période transitoire. On peut donc difficilement parler de relation pérenne de service.

Exemple n°2. L'entretien des berges d'une rivière non domaniale. Il est normalement à la charge des propriétaires riverains. Dans la mesure où il s'agit d'une obligation du code rural, il est abusif de parler de relation de service. Mais dans les faits, certains prestataires (collectivités locales, associations...) viennent se substituer aux propriétaires riverains, afin de pallier le manque d'entretien. On peut alors parler de services d'entretien des berges de rivière car une demande existe avec un flux financier associé. Ces prestataires doivent obtenir l'aval du propriétaire riverain pour pouvoir entretenir les berges de rivière qui lui appartiennent.

III. Classement des types de services rendus par l'agriculture

Nous proposons un classement des services selon *la nature de leurs bénéficiaires (publics ou privés)*. On peut distinguer trois types de services (cf. tableau 2).

Type 1 : services privés. On peut exclure les usagers n'ayant pas payé pour en profiter. Dans le cas d'un service privé, l'utilisateur effectue directement la demande de service. L'intervention publique se limite à la construction du marché s'il n'émerge pas spontanément, l'organisation de ce dernier et la vérification de son fonctionnement correct (compétence des prestataires, édicton de normes et de règles, respect du droit du travail...). Le travail à façon³ en représente un bon exemple.

Type 2 : services mixtes : ces activités font l'objet d'échanges en partie marchands et en partie non marchands. L'intervention publique concerne l'émergence du service et son maintien, avec un éventuel remplacement progressif par le marché.

³ Les travaux à façon sont des prestations de service effectuées à façon hors de l'exploitation mais rémunérées au bénéfice de l'exploitation et exercées avec les moyens de l'exploitation : main d'œuvre, capital humain ou matériel.

Type 3 : services collectifs. Il est impossible d'exclure les usagers et il n'y a pas rivalité dans la consommation du service. Dans le cas d'un service collectif, un commanditaire se place souvent entre le prestataire et l'utilisateur final. Ce commanditaire s'érige en traducteur de la demande des usagers finaux. Ce commanditaire a généralement un statut d'agent public – mais ce n'est pas une règle absolue – pour un service à dimension collective. Par exemple, le commanditaire peut être une DDAF qui propose à des agriculteurs une mesure agri-environnementale visant la préservation de la biodiversité. Certaines des mesures agri-environnementales font partie du type 3.

Cependant, les frontières entre services privés, mixtes ou collectifs ne sont pas fixes. Il faut en particulier noter le caractère relatif de la notion de service collectif en fonction des choix politiques et des conventions sociales propre à une société et une époque données (Kaul, 2001). De ce fait, il convient de nuancer les distinctions entre services privés et services collectifs.

Tableau 2- Classement des services que peut fournir l'agriculture

Type de services	Caractéristiques de la demande	Exemples	Caractéristique de l'offre	Concurrence	productivité	Structure de gouvernance	Conditions de l'échange	Rôle des pouvoirs publics
Type 1 Service privé	Demande privée des entreprises (services aux entreprises)	Travail à façon	Prestation spécifique	Externe à l'agriculture (entreprises de travaux)	Forte productivité (économie d'échelle, économie de gamme), industrialisation possible	marchande	Rentabilité	Régulation du marché sans intervention directe
	Demande privée des consommateurs finaux (services à la personne)	Vente directe de produits fermiers	Prolongement de l'activité	Externe à l'agriculture (vente au détail)	Faible productivité (économie de gamme), professionnalisation possible	Marchande avec une intervention publique faible	Rentabilité et accès au marché (proximité urbaine)	Aides à l'investissement, conseil, formation, contrôle des normes de qualité
	Service privé (à la personne). La demande passe par des circuits variés	Une grande partie du tourisme à la ferme	Prolongement de l'activité L'offre demeure dispersée, peu organisée et de trop faible qualité.	Externe à l'agriculture (hôtellerie, restauration)	Faible productivité (économie de gamme), professionnalisation possible	Semi-marchande avec une intervention publique assez forte	Les normes de qualités sont connues et contrôlées. Les investissements immobiliers sont rarement rentables, contrairement au fonctionnement.	Organisation du marché, aide à l'investissement, Contrôles de normes de qualité, mise en relation offre et demande
Type 2 Service mixte	Demande portée par des associations ou des réseaux locaux	Préservation de gibier et mise à disposition de terrain pour les associations de chasse	Prolongement de l'activité	Pas de concurrence	Faible productivité (économie de gamme), professionnalisation possible	Hybride	Normes de qualité rarement définies, échange marchand non établi, demande plus ou moins solvable	Définition des normes, aide à la structuration des acteurs
	Demande portée par les pouvoirs publics locaux	Epandage des boues, entretien des chemins	Prestation spécifique	Pas de concurrence, Commande publique, offre trop faible	Productivité forte (économie d'échelle), industrialisation possible	Hybride (partenariat public-privé)	Normes de qualité rarement définies	Incitation à l'émergence de l'offre
Type 3 Service collectif	Demande collective Services collectifs purs	Puits de carbone, préservation de la biodiversité	Prestation spécifique ou prolongement de l'activité	Pas de concurrence	industrialisation possible ou professionnalisation (économie d'échelle)	Publique (hiérarchie)	Absence d'échange, bien sous tutelle publique	Formulation directe de la demande, relais de la demande des citoyens

IV. Résultats empiriques sur l'organisation de l'offre de services

Nous cherchons ici à montrer quelles sont concrètement les formes de développement de l'agriculture de service, en mettant l'accent sur l'exemple des services environnementaux.

1. Apports et limites des approches statistiques sur l'agriculture de service

Les approches statistiques centrées sur l'agriculture (recensement agricole, enquête structure, RICA...) ont été conçues pour permettre le suivi des aspects technico-économiques et productifs de l'activité agricole. Le référentiel implicite est celui d'une exploitation mono-fonctionnelle centrée sur la production de biens. C'est pourquoi il est délicat de tirer des conclusions sur les services fournis par l'agriculture. Néanmoins quelques travaux ont quantifié le développement de l'agriculture de service (Capt, Dussol, 2004; Scees, 2002). Il ressort de ces travaux le faible développement de l'agriculture de service (cf. tableau 2).

Tableau 2 - Activités de service et agriculture : évolution entre 1988 et 2000

Type d'activité	1988			2000		
	N	Part du total des exploitations	Part du total des exploitations professionnelles	N	Part du total des exploitations	Part du total des exploitations professionnelles
Transformation pour la vente de produit à la ferme	-	-	-	61 384	9,2%	15,7%
Vente directe de produits agricoles	275 469	24,7%	45,3%	101 988	15,4%	26,2%
Restauration	3 077	0,3%	0,5%	2 973	0,4%	0,8%
Hébergement	15 080	1,4%	2,5%	12 795	1,9%	3,3%
Travaux agricoles à façon	14 555	1,3%	2,4%	13 976	2,1%	3,6%
Transformation pour la vente de bois de l'exploitation	-	-	-	6 177	0,9%	1,6%

Source : d'après SCEES, recensement général agricole, 1988 et 2000 et Commissariat général du Plan Les politiques de développement rural, 2003

Notamment, Capt et Dussol (2004) indiquent qu'en 2000, les services, au sens du recensement de l'agriculture, concernaient un peu *moins du quart des exploitations agricoles*, soit 150 000 exploitations. La baisse entre 1988 et 2000 est exclusivement due à l'activité de vente directe et/ou transformation. Cette diminution est encore plus nette pour les « exploitations professionnelles », au sens du SCEES. Les exploitations où cette activité était marginale l'ont abandonné pour se spécialiser sur la production de biens agricoles et celles où elle était importante l'ont maintenu ou développé.

En revanche, en dehors des activités de vente directe de produits agricoles, l'évolution des services est beaucoup plus stable et moins défavorable. Elle progresse d'ailleurs légèrement en valeur relative. La part des exploitations professionnelles pratiquant ces activités est nettement plus importante que la moyenne et augmente dans des proportions sensiblement plus fortes.

En 2000, l'activité touristique reste faible. Si les exploitations qui pratiquent l'hébergement ont diminué en valeur absolue, elles ont augmenté en part relative, passant de 1,4 % à 1,9 % du total des exploitations. Les activités de restauration enregistrent une tendance identique. Le travail à façon (prestations tels que battage, semis...) permettant de rentabiliser le matériel de l'exploitation, a sensiblement augmenté (1,3 % en 1988 et 2,1% en 2000).

L'agriculture de service se distingue également par deux caractéristiques remarquables. D'une part, le niveau de formation des exploitants agricoles pratiquant une activité de service est nettement plus élevé que la moyenne des exploitations ; d'autre part, le contenu en emploi des exploitations pratiquant une activité de service est plus important que les exploitations exclusivement agricoles. Les exploitations agricoles pratiquant un service représentent *un tiers de l'emploi agricole*⁴. De plus, 14% des exploitations pratiquant une activité de service ont recours à au moins un salarié. Ce ratio est plus faible pour les autres exploitations agricoles. Cela peut être relié avec les caractéristiques de la production d'un service, souvent plus intensif en travail que la production d'un bien.

Il ne faut pas tirer de conclusion hâtive des travaux statistique parce que la définition qu'ils retiennent pour les services n'est pas la même que la notre. Notamment, elle ne tient pas compte des services mixtes et collectifs. De plus, les personnes qui abandonnent le statut d'agriculteur pour produire des services disparaissent des statistiques. Il semble que les données statistiques sous-estiment l'importance des services, notamment dans le domaine de l'environnement. Notamment, les travaux présentés dans le point 2 montrent que le développement de l'offre agricole de « services-prestations » environnementaux n'est pas négligeable.

2. Quelques résultats concernant les services environnementaux

Nous présentons les résultats issus de deux recherches : l'une était basée sur les services d'entretien et de gestion de l'espace (Aznar, Perrier-Cornet, 2003) étudiés dans 3 cantons auvergnats, l'autre consacrée aux liens entre services environnementaux et conflits d'usage (Aznar *et al.*, 2005) observés dans un canton périurbain de l'Ain.

a) Types de services et évolution de l'offre

Les moyens en faveur des services environnementaux se concentrent sur certaines catégories d'espace (milieux aquatiques). Par ailleurs, certains enjeux environnementaux restent encore l'objet de peu de services environnementaux, en particulier concernant la replantation de haies afin de reconstituer des espaces bocagers. Sur la dernière décennie, on observe une amplification globale des flux financiers associés aux services environnementaux dans toutes les zones étudiées.

b) Organisation de l'offre de services environnementaux

Dans ces zones d'étude, les agriculteurs ne sont pas les principaux producteurs de services environnementaux même s'ils sont nécessairement présents pour certains d'entre eux. Les agriculteurs interviennent pour certaines catégories de services environnementaux (réfection ou entretien des parcelles, intégration paysagère des bâtiments, plantation de haies) en lien avec les politiques agri-environnementales (prime à l'herbe, PHAE, OLAE, CTE, CAD...). Les agriculteurs sont nécessairement présents pour certains types de services environnementaux élémentaires, notamment ceux qui font appel au pâturage extensif. Les agriculteurs produisent des services environnementaux principalement sur leur espace de production. On trouve peu de services environnementaux portés par les agriculteurs sur les espaces multi-usages (chemins, rivières...).

Les collectivités locales occupent une place essentielle dans la production de ces services, financés sur leurs fonds propres ou grâce à des politiques territoriales, en lien avec l'amélioration du cadre de vie des populations résidentes et le développement du tourisme vert et sportif (Aznar *et al.*, 2002). En effet, les trois-quarts des dépenses vouées aux services environnementaux sont portés par les collectivités locales avec l'aide de nombreuses

⁴ Cela ne veut pas dire que les services représentent un tiers de l'emploi agricole.

subventions. Mais leur intervention en ce domaine concerne rarement l'agriculture : peu de services environnementaux associent collectivités locales et agriculteurs, en dehors de l'épandage des boues de stations d'épuration.

Les associations (de nature, de loisir vert, de chasse ou de pêche) participent de façon croissante à la production de services environnementaux, en lien avec les attentes de leurs usagers. Elles sont particulièrement présentes pour les services renouvelés annuellement (entretien de sentiers, de berges de rivières...).

3. Lien avec les systèmes d'exploitation et les territoires

L'offre agricole locale en services ne correspond pas forcément aux besoins locaux, car l'offre de services proposée n'est pas toujours en adéquation avec la localisation de la demande (résidentiels, récréatifs, environnementale...). Ainsi par exemple l'agriculture périurbaine est souvent céréalière (Scees, 2002). Or ce type d'agriculture est souvent moins bien adaptée que les exploitations d'élevage pour l'entretien de l'espace (et ce pour des raisons de taille et de type de matériel). On fait souvent l'hypothèse implicite que cette adaptation existe. En fait l'agriculture de service nécessite souvent une adaptation de l'outil de production et une ré-organisation du travail sur l'exploitation et ne s'inscrit ainsi pas aussi spontanément que l'on pourrait le croire dans le prolongement de l'activité.

Le service est nécessairement localisé et « consommé » dans son lieu de production, avec pour conséquence de renforcer l'inscription territoriale de l'activité agricole par la production des services. Dans certaines zones de l'espace rural et de l'espace périurbain, les activités agricoles peuvent être en conflit avec d'autres usages de l'espace. C'est le cas par exemple des élevages hors-sol dont l'installation est compromise dans certaines zones. Or l'élaboration de services conçus dans un plan coordonné semble permettre de mieux faire accepter les activités de production dans ces zones soumises à de forts enjeux liés au développement résidentiel ou touristique.

Des contrats peuvent être signés entre collectivités territoriales et agriculture pour certaines activités de service, en s'appuyant sur la traduction des besoins par les collectivités locales. Ces dispositifs existent déjà, notamment pour la protection des puits de captage. Cela peut concerner aussi la gestion des sols ruraux, le maintien d'espaces naturels, la préservation d'espèces sauvages ou encore le maintien de la qualité de l'eau.

V. Lien avec les dispositifs publics

1. Aspects généraux

Le cadre agricole est peu adapté à l'agriculture de service. En particulier, le droit du travail et le régime social et fiscal appliqué à la prestation de service réalisé par un agriculteur n'est pas précis. Ces aspects fiscaux et réglementaires peuvent bloquer le développement de certaines formes d'agriculture de service.

Après différentes expérimentations ponctuelles, la politique agricole commune, sans en faire un objectif affiché, a encouragé depuis 1992, dans le cadre des mesures relevant du 2^{ème} pilier de la PAC (10 % du budget total environ), le développement de services marchands (visant à la diversification des activités agricoles) et de services non marchands (notamment environnementaux).

Ces services environnementaux ont pour but de maintenir les effets externes positifs de l'agriculture et de juguler les effets externes négatifs. Ils transitent par les mesures agri environnementales (MAE) dont une partie importante peut relever d'une logique de service

environnemental, joint à la production d'un bien agricole. Le bilan partiel des MAE pour 2003 (voir tableau 3) montre qu'à côté d'une mesure de masse consacrée à la gestion extensive des prairies (qui touche plus de 75 600 exploitations et 3,6 millions d'ha), il existe de nombreuses actions dispersées concernant un nombre restreint d'exploitations (voire quasiment négligeables, pour une mesure conduite à l'échelle nationale dans le cas de la protection des races et espèces menacées).

Les mesures de gestion d'éléments ponctuels de paysage ont été souscrites par un effectif non négligeable d'exploitations (qui représente cependant moins de 5 % de l'effectif total). Ces mesures sont attribuées en fonction des propositions des exploitations agricoles selon une logique d'offre.

Dans sa forme actuelle, le soutien public à l'offre de services environnementaux, outre qu'il peut entrer parfois en contradiction avec les effets des dispositifs de soutien aux revenus agricoles (qui focalisent près de 90 % du total des crédits), néglige la demande. De même il tient insuffisamment compte, de la nécessité d'utiliser des éléments de coordination à l'échelle des territoires, pour donner une cohérence d'ensemble aux actions ponctuelles, notamment en ce qui concerne les paysages. En leur absence, cette logique d'incitation non coordonnée peut avoir pour effet de multiplier l'offre de manière désordonnée, par exemple la constitution de haies, sans correspondre à l'échelle locale à des attentes sociales précises.

Tableau 3 : Quelques types de prestations encouragées par les mesures agri environnementales, en 2003

Prestation	Nombre d'exploitations concernées	Montant en millions d'euros	Indicateurs de réalisation
Enherbement volontaire	5 972	2,6	30 706 ha
Reconversion vers des systèmes herbagers	4 756	9,5	53 687 ha
Gestion extensive des prairies	75 631	282	3 600 000 ha
Ouverture des milieux en dynamique de déprise	15 997	53,1	1 000 000 ha
Gestion des milieux d'intérêt biologique	8 534	15,6	252 213 ha
Gestion d'éléments linéaires du paysage (haies, fossés, berges, cours d'eau, murets, terrasses)	24 615	26,8	82 870 km linéaires
Gestion d'éléments ponctuels du paysage	5 202	1,7	109 575 éléments ponctuels 155 ha de point d'eau
Protection des races et variétés culturelles menacées	135	0,15	2 211 unités de gros bétail
Divers (réduction ou modification du travail du sol, création ou conservation des zones d'expansion des crues, maintien de la valorisation des terres difficiles)	10 464	10,3	372 560 ha

Source : ONIC-ONIOL, CNASEA, ministère de l'Agriculture

2. FEADER et agriculture de service

Les aides aux structures, à l'intégration environnementale et à la diversification économique constituant le deuxième pilier de la PAC, sont en cours de réorganisation.

La création du nouveau fonds européen agricole de développement rural (FEADER) qui entrera en vigueur en 2007, est l'occasion de la définition d'un plan stratégique national dont les finalités réorganisent des mesures préexistantes dans un sens qui se prête peut être plus explicitement au développement d'une agriculture de service. Le FEADER s'appuie sur un projet de règlement de développement rural (RDR) qui comporte 3 axes. L'axe 1 s'intitule « Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers », l'axe 2 « Aménagement de l'espace » et l'axe 3 « Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale ». L'axe 2 favorise directement le développement des services

environnementaux, grâce à des actions consistant à soutenir l'activité agricole dans des zones fragiles, à lutter contre l'embroussaillage, à promouvoir les herbages extensifs. Il vise également la protection des sols, la protection de l'eau, la biodiversité, l'accompagnement du changement climatique. Les dispositifs de l'axe 3 sont susceptibles d'assurer l'essor de services marchands.

Ces grandes finalités correspondent à des services fonction. Ce sont les actions, actuellement, en cours de redéfinition qui constitueront des "services prestation" au sens précédemment défini. Ces services sont principalement de nature collective (en concourant à la prévention des crues, à la réduction des gaz à effet de serre, à la limitation de l'érosion des sols, au renforcement de la trame écologique), mais ils peuvent aussi appartenir aux types 1 et 2 que nous avons identifiés.

Les dispositifs publics peuvent agir à différents niveaux. Ils peuvent chercher à soutenir durablement la relation de service (type 3) ou assurer un soutien transitoire (type 2 et 3). Ils peuvent encore aider à l'émergence et l'organisation de l'offre sans pour autant financer le service. C'est le cas des services relevant du type 1.

Cependant, la mise en place du FEADER en France semble se concentrer actuellement sur le soutien à la compétitivité prix pour la production de biens agricoles. Le FEADER se recentre sur les seuls agriculteurs. Cela peut nuire au développement de l'agriculture de service.

Conclusion

Après avoir clarifié la notion d'agriculture de service, nous avons présenté certaines évolutions en cours. Il est nécessaire de poursuivre le travail, en particulier pour disposer d'une meilleure image des services produits par l'agriculture. Le dispositif statistique peine à rendre compte de ces (nouvelles) activités. En particulier, on manque de recul historique sur ces questions.

En conclusion, nous formulons quelques préconisations pour l'action des pouvoirs publics, alors que se met en place le RDR 2007-2013. Ces suggestions sont encore à un stade purement exploratoire et sont à affiner et à développer en fonction de travaux ultérieurs.

1) Favoriser la concertation à différents niveaux d'échelle

Des dispositifs de concertation aux niveaux local, départemental et régional peuvent favoriser la construction sociale de « marchés » de services, en favorisant la concertation. En effet, pour émerger, l'agriculture de service nécessite des lieux d'échange où se rencontrent les représentants de l'offre (agriculteurs) et de la demande de service (collectivités locales, associations, aménageurs...). Les différentes commissions créées nécessitent d'être coordonnées et non antagonistes, en particulier si elles sont portées par différentes institutions (pays, PNR, CDOA élargie...). Ces commissions pourraient élaborer les critères de coût et de qualité du service, en adaptant un cadre national au niveau local. Les pouvoirs publics seraient également vigilants vis-à-vis des problèmes d'équité entre territoires, en édifiant un système incitatif favorisant la coordination locale autour de services et pénalisant la non-coordination. Ces commissions seraient relativement pluralistes en intégrant des représentants des différents usages de services en lien avec l'agriculture. Les prestations de services peuvent alors être assurées par des agriculteurs ou par d'autres catégories d'acteurs (associations, groupements d'agriculteurs, entrepreneurs de travaux, municipalités, régie...).

2) Utiliser les dispositifs de planification et d'anticipation existants à l'échelle locale pour améliorer l'adéquation entre offre et demande de services

Afin d'éviter une trop forte déconnexion entre offre et demande, il serait utile de valoriser et d'organiser les services conçus dans un plan coordonné permettant la mise en relation et en débat des différents usages de l'espace rural. Cette organisation devrait s'appuyer sur les outils existants, dont certains sont déjà assez répandus dans les espaces ruraux (schéma de développement du tourisme, contrat de rivière, SAGE, charte paysagère, charte forestière de territoire, agenda 21 local...). L'articulation entre l'aide individuelle et le dispositif de planification et d'anticipation pourrait être encouragée par une majoration du soutien public.

3) Réduire les risques de distorsion de concurrence

Le développement de l'agriculture de service peut présenter des risques de distorsion de concurrence avec les opérateurs en place sur des domaines proches. Par exemple, la production de services environnementaux par des agriculteurs peut concurrencer le secteur des entreprises paysagères. Face à ce risque, les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle de régulation du « marché » des services environnementaux, afin de permettre aux différents acteurs de disposer des mêmes atouts.

Bibliographie :

- Aznar O., Berriet-Sollic M., Guérin M., 2002, « Caractérisation socio-économique de l'intervention publique locale dans la gestion de l'espace rural », *Économies et sociétés*, n° 4, série « économie et gestion des services », 7/2002, p. 1041-1064.
- Aznar O., Guérin M., Jeanneaux P., Roche C., (collab.), Herviou S., (collab.), 2005, « Conflits d'usage et services environnementaux dans les espaces ruraux. Éléments pour l'analyse économique des politiques publiques environnementales », *Communication au Symposium international INRA-PSDR "Territoires et enjeux du développement régional"*, [CD-Rom], Lyon, 9-11 mars 2005, 12 p.
- Aznar O., Perrier-Cornet P., 2003, « Les services environnementaux dans les espaces ruraux : une approche par l'économie des services », *Économie rurale*, n° 273-274, janvier-avril, p. 142-157.
- Brousseau E., 1998, « Analyse économique des pratiques liées à l'externalisation », *Petites Affiches*, n° 147, décembre, p. 22-30.
- Capt D., Dussol A.-M., 2004, « Exploitations diversifiées : un contenu en emploi plus élevé », *Agreste Cahiers*, n° 2, mars, p. 11-18.
- Delaunay J.-C., 1999, « Capital and other inputs in the production of services - What impact on service relationship ? », *International journal of service industry management*, vol. 10, n° 2, p. 157-170.
- Gadrey J., 1994, « La modernisation des services professionnels. Rationalisation industrielle ou rationalisation professionnelle ? », *Revue française de sociologie*, vol. XXXV, p. 163-195.
- Gadrey J., 2000, « The characterisation of goods and services : an alternative approach », *Review of income and wealth*, vol. 46, n° 3, september, p. 369-387.
- Gadrey J., 2003, *Socio-économie des services*, Repères, la Découverte, Paris, 128 p.
- Hervieu B., 2002, « La multifonctionnalité de l'agriculture : genèse et fondements d'une nouvelle approche conceptuelle de l'activité agricole », *Cahiers d'études et de recherches francophones / Agricultures*, vol. 6, n° 11, novembre-décembre, p. 415-419.
- INSEE, 2001, *La France des services, édition 2001*, Paris, 137 p.
- Kaul I., 2001, « Public goods: taking the concept to the twenty-first century », in Drache D. (dir.), *The Market of the Public Domain*, Routledge, London and New York, p. 255-273.
- Scees, 2002, « Moins de 2 % des exploitations proposent un hébergement; Le tourisme à la ferme reste marginal », *Agreste primeur*, n° 107, janvier 2002.
- Scees, Gille F., (collab.), 2002, « 44 % des exploitations dans l'urbain ou le périurbain », *Agreste primeur*, n° 117, p. 1-4.